



Directeur de la Publication : Loïc RAOULT – **Rédacteur** : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito

Un Conseil d'Administration installé et fortement mobilisé !

Comme vous le savez, l'Assemblée Générale de renouvellement s'est tenue le samedi 10 octobre dernier à PLOURHAN. Un nouveau Conseil d'Administration a été élu et se compose de la façon suivante : Thierry ANDRIEUX, Fanny CHAPPÉ, Laurence CORSON, Marie-Christine COTIN, Michel DESBOIS, Évelyne GASPAILLARD, Hervé GUÉLOU, Thibaut GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Claudine GUILLOU, Rémy GUILLOU, Xavier HAMON, Françoise HÉDÉ, Philippe HERCOUËT, Ronan KERDRAON, Paul LE BIHAN, Georges LE FRANC, Philippe LE GOFF, Philippe LE GOUX, Joël LE JEUNE, Rémy LE VOT, Didier LECHIEN, Arnaud LÉCUYER, Rémy MOULIN, Jean-Yves PHILIPPE, Marie-Thérèse PITHON, Nicole POULAIN, Gérard QUILIN, Loïc RAOULT et Pierre SALLIOU.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 4 novembre en visioconférence et a procédé à l'élection d'un nouveau Bureau qui se compose comme suit :

Secrétaire Général : Xavier HAMON

Secrétaire Général Adjoint : Thierry ANDRIEUX

Trésorier Général : Paul LE BIHAN

Trésorier Général Adjoint : Pierre SALLIOU

1er Vice-président : Ronan KERDRAON

2è Vice-présidente : Marie-Christine COTIN

3è Vice-président : Jean-Yves PHILIPPE

4è Vice-présidente : Laurence CORSON

La composition du Bureau se fonde sur le pluralisme, la parité, la répartition géographique (périmètre des EPCI), la représentation des communes de moins 1.000 habitants et l'antériorité au Bureau.

D'emblée, le Conseil d'Administration s'est saisi de la problématique du confinement en vigueur depuis le 30 octobre et des effets des mesures gouvernementales sur notre vivre-ensemble.

L'épidémie de Covid-19 en pleine propagation mondiale depuis plusieurs mois est toujours présente et encore plus virulente sur le territoire national et dans notre département notamment.

Dans les mesures nationales retenues, la notion de commerces essentiels est manifestement incomprise tant par les commerçants qui n'ont pas le droit d'ouvrir leur magasin que par les potentiels clients.

Notre Association, soucieuse de la recherche d'une équité de traitement pour garantir les activités de commerce tout en évitant les brassages non maîtrisés de population, a décidé de saisir le Préfet pour être partie prenante et force de propositions dans la perspective d'une réouverture partielle des commerces qui ont été qualifiés de non essentiels.

Pour ce faire, les circonstances exceptionnelles que nous vivons doivent nous conduire à revoir nos rapports avec l'État et à dépasser la relation « État prescripteur et communes-intercommunalités exécutantes ».

**Loïc RAOULT
Président de l'AMF 22**

INFORMATIONS

Groupement Départemental de la Gendarmerie Nationale Enquête nationale sur la qualité du lien entre la population et les forces de sécurité intérieure

En 2019, le ministère de l'intérieur et l'Université de Savoie Mont-Blanc (USMB) ont mis en place une méthode d'enquête permettant d'évaluer la qualité du lien entre la population et les forces de sécurité intérieure. Pour la gendarmerie, l'enquête de 2019 a été plus particulièrement ciblée sur les communes associées à un quartier de reconquête républicaine (QRR) dans le cadre de la Police de Sécurité du Quotidien (PSQ).

Fort de cette expérience et conscient de l'intérêt pour les échelons de commandement de disposer des résultats, il a été décidé d'élargir dès 2020 cette enquête à l'ensemble des compagnies de gendarmerie départementale. Cette enquête doit être perçue comme un outil, mis à la disposition des échelons territoriaux de commandement, pour évaluer la pertinence de leurs actions en matière de sécurité du quotidien et la qualité du lien entretenu entre la population et la gendarmerie.

Le dispositif de recrutement et de qualification d'un panel de population dans le département des Côtes d'Armor vient d'être lancé par l'intermédiaire des unités territoriales et sera mené jusqu'au 15 décembre 2020. Les phases d'interrogation et d'exploitation des données suivront, à la charge de l'USMB.

Afin de disposer d'un panel représentatif de la population costarmoricaine, merci de relayer cette enquête auprès du grand public et de vos partenaires, afin de faciliter l'action des gendarmes déjà engagés dans cette démarche dans le cadre des activités de service au quotidien.

Une **affiche (annexe 1)** relative à cette enquête nationale est disponible en pièces jointes, ainsi que le coupon d'inscription et le formulaire de contact. Les personnes volontaires peuvent être enregistrées par saisie directe des informations dans la base de données lors de leur rencontre avec les gendarmes, à la brigade ou à l'extérieur, qui disposent des outils numériques le permettant (smartphone, tablette). La saisie des données est très rapide et peut ainsi être effectuée en mobilité dans le cadre des services de contact. À défaut, il est possible de faire remplir le formulaire de contact à la personne à qualifier, avant de procéder dès que possible au report des informations sur le formulaire électronique.

Dans les deux cas la base de données est accessible en utilisant le lien suivant : <http://mobi-survey.net-survey.eu/surveys/stephane/qualif-eqp20/Ethnos.dll> ou le QR-code disponible sur l'affiche.

Vous trouverez en annexes 2 et 3 le formulaire de contact « Enquête de satisfaction PSQ » et le coupon d'inscription à l'enquête.

Association des Maires de Bretagne

Le parcours résidentiel sénior – Webconférence – 27-11-20



SAVE THE DATE

27.11.2020

(14h à 15h30)

WEBCONFÉRENCE

LE PARCOURS RÉSIDENTIEL SENIOR

Vous faites partie d'une équipe municipale, d'une communauté de communes
ou vous êtes bailleur social ?

Venez échanger autour du parcours résidentiel sénior, un sujet central dans l'accompagnement de
nos aînés qui souhaitent rester vivre sur leur commune.

Dominique Cap,
président de l'Association Régionale des Maires de Bretagne
et
Jean-Paul Kerrien,
représentant du Crédit Agricole en Bretagne

ont le plaisir de vous convier à une webconférence
sur le PARCOURS RÉSIDENTIEL SENIOR,
le **vendredi 27 novembre 2020, de 14h à 15h30.**

Les inscriptions à cet évènement digital ouvriront à partir de début novembre.
Plus d'informations dans un prochain e-mail.

Pour toute question concernant cet évènement, contacter
Maël Bougeant - 02 98 76 09 54 - mael.bougeant@ca-finistere.fr
ou Emmanuelle Auréart - 07 88 81 65 56 - emmanuelle.aureart@ca-illeetvilaine.fr



ADIL 22

Modalités de réception à compter du 3 novembre 2020

Conformément aux annonces émises par les pouvoirs publics, l'ADIL des Côtes d'Armor poursuit sa mission de service public en télétravail tout au long du mois de novembre.

Les consultants et partenaires pourront gratuitement obtenir un conseil juridique en nous contactant via le standard habituel de l'ADIL à savoir le 02.96.61.50.46 de 9 h à 12 h 30, du lundi au vendredi. Il faudra composer ce même numéro aux horaires indiqués pour prendre un rendez-vous.

Les rendez-vous pris au siège et dans les permanences pour le mois de novembre sont maintenus en rendez-vous téléphonique uniquement.

Les rendez-vous pris par les consultants resteront téléphoniques jusqu'à nouvel ordre.

Université Rennes 1 – CREM CNRS

Étude auprès de l'ensemble des élus locaux de France

Une équipe de chercheurs doctorants de l'Université de Rennes I (CREM CNRS) mène une étude auprès de l'ensemble des élus locaux de France. Cette étude a pour objectif l'analyse des motifs sous-jacents à la prise de décision des élus locaux. Les données nécessaires à cette analyse sont récoltées **jusqu'à fin novembre** à l'aide d'un questionnaire en ligne, disponible ici : <https://tinyurl.com/EtudeElusFrance>

Tous les élus sans distinction peuvent participer. En particulier, aucune compétence ou connaissance n'est requise pour participer. Les données récoltées sont anonymes et confidentielles.

En remplissant ce questionnaire avant fin novembre, vous contribuerez à la constitution d'une base de données unique permettant d'améliorer la compréhension des ressorts de la décision des élus et d'en expliquer la diversité. Chaque participation permettra par ailleurs un don de 50 centimes à une association (que vous choisirez dans une liste pré-définie).

Afin de garantir une représentativité maximale de cette enquête et une grande variété des profils des participants, différentes associations d'élus ont été mobilisées couvrant l'ensemble du territoire national. Chaque participation compte : n'hésitez pas à diffuser cette invitation auprès d'autres élus !

En espérant vous voir nombreux à participer !

L'équipe de chercheurs de l'Université de Rennes I et du CREM CNRS

Préfecture des Côtes d'Armor

DDPP – Peste Porcine Africaine (PPA)

Vous trouverez en **annexe 4**, un **courrier** de la Préfecture des Côtes d'Armor et plus précisément de la Direction Départementale de la Protection des Populations **relatif à la Peste Porcine Africaine**.

DDPP – Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP)

Vous trouverez en **annexes 5 à 7**, un **courrier** de la Préfecture des Côtes d'Armor et plus précisément de la Direction Départementale de la Protection des Populations **relatif l'IAHP**, une **affiche sur le renforcement des mesures de biodiversité** pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses cours et **l'arrêté du 4 novembre 2020** qualifiant le niveau de risque en matière d'IAHP.

AMF Nationale

Le prélèvement à la source sur les indemnités de fonction

Vous trouverez via le lien suivant : <https://www.amf.asso.fr/documents-le-prelevement-la-source-sur-les-indemnite-fonction-comprendre-verifier-son-montant/40344> la note de l'AMF Nationale sur le prélèvement à la source sur les indemnités de fonction.

